

Extrait d'acte de naissance

Trouver un stage dans un organisme européen

Mis à jour le 24 février 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les institutions européennes proposent des stages, rémunérés ou non, qui permettent de découvrir le fonctionnement de l'Union européenne (UE). Le candidat doit s'adresser directement aux organismes qui les proposent. Il est informé par écrit de l'issue de sa candidature.

À la Commission européenne

La Commission européenne organise des stages qui s'adressent aux jeunes diplômés universitaires.

Le candidat doit avoir :

- un diplôme universitaire sanctionnant au moins 3 années d'études (licence minimum),
- et une très bonne connaissance de l'anglais ou de l'allemand et d'une autre langue de l'UE (particuliers).

Le stage dure 5 mois et est rémunéré.

Les stages se déroulent sur 2 sessions.

Le jeune diplômé qui souhaite postuler doit candidater en ligne sur le site de la Commission européenne, en fonction d'un calendrier précisé.

Téléservice : [Postuler à un stage auprès de la Commission européenne](#) (particuliers)

Au Parlement européen

Les stages du Parlement européen s'adressent à l'étudiant en université ou d'une école supérieure, qui doit postuler en ligne.

Formulaire : Postuler à un stage auprès du Parlement européen (particuliers)

Stage rémunéré option générale ou de journalisme (bourses Schuman)

Le Parlement européen propose, 2 fois par an, des stages rémunérés de 5 mois, qui se déroulent :

- à Luxembourg,
- à Bruxelles,
- ou au bureau d'information du Parlement européen à Strasbourg ou dans tout autre pays de l'UE.

Stage rémunéré de traducteur

Les stages de traduction sont proposés 4 fois par an. Ils ont lieu à Luxembourg.

Il s'agit d'un stage rémunéré. Sa durée est de 3 mois, avec possibilité de prolongation exceptionnelle de 3 mois maximum.

Stage non rémunéré

Des stages non rémunérés de 1 à 4 mois sont également accessibles au jeune titulaire du bac minimum.

L'étudiant, qui a une obligation de stage dans son cursus de formation, est prioritaire.

Il doit s'agir d'un stage prévu dans le cadre :

- du cursus d'une université ou d'une école de niveau équivalent,
- de la formation professionnelle de haut niveau organisée par un organisme sans but lucratif (notamment instituts ou organismes publics),
- d'une obligation pour l'accès à l'exercice d'une profession.

Ces stages sont proposés 3 fois par an.

Auprès du Médiateur européen

Le Bureau du Médiateur européen propose, 2 fois par an, des stages rémunérés de 4 à 12 mois (particuliers).

Ils se déroulent à Strasbourg ou à Bruxelles, en fonction des besoins du bureau.

Ces stages s'adressent essentiellement à l'étudiant diplômé en droit, maîtrisant bien l'anglais.

Un formulaire de candidature (disponible uniquement en anglais) doit être rempli en ligne.

Le stagiaire étudie les plaintes et les réclamations reçus par le Médiateur européen.

Formulaire : Postuler à un stage auprès du Médiateur européen (particuliers)

Au Conseil de l'UE

Le conseil offre des stages rémunérés et des stages aux étudiants qui ont une obligation de stage (particuliers) dans leur cursus universitaire.

Stage rémunéré

Les stages rémunérés ont lieu 2 fois par an.

Le stage dure 5 mois et s'adresse à l'étudiant qui a accompli au moins un 1er cycle d'études universitaires.

Stage obligatoire en cours d'études

L'étudiant de 3ème, 4ème ou 5ème année d'une université ou d'une école supérieure, dont le programme prévoit l'accomplissement d'un stage obligatoire, peut effectuer un stage non rémunéré auprès du Conseil de l'UE.

Il doit contacter le bureau des stages du Conseil (particuliers), qui lui enverra par courriel un dossier de candidature.

À la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

Les stages de la CJUE (particuliers) sont organisés 2 fois par an. Il s'agit de stages rémunérés de 5 mois maximum.

Ils concernent un nombre limité de jeunes diplômés en droit ou en sciences politiques ou, pour les stages à la direction de l'interprétation, en interprétariat de conférence.

Le candidat doit compléter le formulaire de stage et le renvoyer par courrier.

À la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne propose des stages d'une durée maximum de 5 mois (particuliers), qui peuvent être ou pas rémunérés.

Ils sont attribués à de jeunes diplômés ou étudiants qui recherchent une formation pratique en relation avec un des domaines d'activité de la Cour.

Le candidat doit compléter le formulaire de candidature disponible sur le site internet de la Cour.

Formulaire : Postuler à un stage à la Cour des comptes européenne (particuliers)

Au Comité économique et social européen (CESE)

Le CESE propose, 2 fois par an, à des jeunes diplômés universitaires, des stages rémunérés d'une durée de 5 mois, qui peuvent donner droit à une bourse.

Des stages non rémunérés pour une courte période (de 1 à 3 mois) sont aussi parfois disponibles.

L'étudiant ou jeune diplômé doit poser sa candidature (particuliers) sur le site internet du CESE.

Au Comité des régions

Le Comité des régions propose des stages rémunérés de 5 mois aux titulaires d'un diplôme universitaire sanctionnant au moins 3 années d'études. Ces stages sont organisés 2 fois par an.

Le Comité propose également des stages d'études de plus courte durée (de 1 à 4 mois) aux jeunes au moins titulaires du niveau bac.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet du Comité des régions.

Formulaire : Postuler à un stage auprès du Comité des Régions (particuliers)

Dans une banque européenne

À la Banque centrale européenne (BCE)

La BCE propose des stages dans une de ses divisions, pour des périodes allant de 3 à 12 mois. Ces stages sont rémunérés.

Ils sont ouverts aux jeunes diplômés, principalement en économie, finances, statistiques, droit, ressources humaines et traduction.

Les dates varient et la candidature se fait sur le [site de la BCE](#) (particuliers).

À la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI propose un nombre limité de stages rémunérés d'une durée de 1 à 5 mois maximum.

Ils ont lieu le plus souvent au siège de la BEI à Luxembourg.

Le candidat doit avoir un diplôme universitaire et moins d'une année d'expérience professionnelle.

Il doit aller sur le [site internet de la BEI](#) (particuliers) pour postuler.

Pour en savoir plus

- [Stages à la Commission européenne](#) - Information pratique - Commission européenne
- [Recrutement, stages auprès du Médiateur européen](#) - Information pratique - Médiateur européen
- [Stages au Conseil de l'Union européenne](#) - Information pratique - Conseil de l'Union européenne
- [Stages à la Cour de justice de l'Union européenne](#) - Information pratique - Cour de justice de l'Union européenne
- [Conditions pour être stagiaire à la Cour des comptes européenne](#) - Information pratique - Cour des comptes européenne
- [Stages au Comité économique et social européen](#) - Information pratique - Comité économique et social européen
- [Stages à la Banque centrale européenne](#) - Information pratique - Banque centrale européenne
- [Stages à la Banque européenne d'investissement](#) - Information pratique - Banque européenne d'investissement (BEI)

Où s'adresser ?





**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F384>